



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 mars 2012  
Français  
Original : anglais

**Soixante-septième session**  
Point 131 de la liste préliminaire\*  
**Planification des programmes**

## Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

### Deuxième volet : plan-programme biennal

#### Programme 15 Développement économique et social en Afrique

### Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale .....	2
Sous-programme 1. Analyse macroéconomique, finance et développement économique.....	4
Sous-programme 2. Sécurité alimentaire et développement durable.....	6
Sous-programme 3. Gouvernance et administration publique .....	7
Sous-programme 4. Information et science et technique au service du développement .....	9
Sous-programme 5. Intégration régionale, infrastructure et commerce .....	11
Sous-programme 6. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement .....	13
Sous-programme 7. Activités sous-régionales de développement.....	15
Sous-programme 8. Planification et administration du développement .....	22
Sous-programme 9. Statistiques .....	24
Sous-programme 10. Développement social .....	26
Textes portant autorisation .....	28

\* A/67/50.



## **Orientation générale**

15.1 Le programme a pour objectif général d'aider les pays africains à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes favorisant une croissance économique durable et le développement social, en mettant notamment l'accent sur la réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

15.2 Le programme trouve son fondement dans la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci a créé la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Il a été complété dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX), 809 (XXXI) et 844 (XXXIX) de la Commission. Celle-ci s'est vu confier d'autres activités par l'Union africaine et les textes et décisions issus de grandes conférences internationales, et son mandat devrait être redéfini à la lumière des résultats du Sommet mondial de 2012 pour le développement durable (Rio +20).

15.3 L'Afrique a remarquablement progressé sur la voie de la réalisation de ses objectifs économiques. Pendant les sept années qui ont précédé la crise financière et économique, la croissance économique de la plupart des pays africains a été stable, à un taux moyen de 5 % par an, grâce notamment à une bonne gestion macroéconomique. La pauvreté reste néanmoins profonde et généralisée. Compte tenu des taux de croissance actuels, l'Afrique reste le seul continent qui n'est pas en voie de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015. Les retombées de la crise financière et économique ont hypothéqué le développement socioéconomique de l'Afrique à long terme. Viennent s'ajouter les éventuelles répercussions de la récente crise de la dette en Europe qui pourraient nuire à la reprise des économies africaines. Du fait des changements climatiques, les problèmes de développement en Afrique, en particulier la réduction de la pauvreté, comptent désormais une nouvelle dimension et revêtent un caractère d'urgence. En outre, plusieurs enjeux connexes à moyen terme doivent être relevés : il faut notamment accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; accélérer l'intégration régionale; promouvoir le commerce, y compris entre les pays d'Afrique; renforcer la gestion économique, notamment la formulation et l'application de bonnes politiques macroéconomiques, et consolider les systèmes de gouvernance, y compris en augmentant les ressources humaines et les moyens institutionnels.

15.4 Pour répondre à ces préoccupations et à d'autres problèmes de développement qui se profilent, les pays africains doivent formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes adaptés permettant d'assurer une croissance et un développement durables. Dans le cadre de son mandat de promotion du développement économique et social en Afrique, la CEA va s'efforcer de résoudre ces problèmes en aidant davantage les États membres de façon à renforcer leur capacité de formuler et d'appliquer des politiques de développement à l'échelle nationale et régionale. En outre, la CEA apportera un appui plus énergique et plus coordonné aux États membres en faveur de la coopération Sud-Sud, pour compléter les mécanismes de coopération Nord-Sud déjà en place.

15.5 La stratégie générale que la Commission appliquera pour atteindre les objectifs du programme restera organisée autour de deux piliers principaux, qui sont : a) promouvoir l'intégration régionale à l'appui du projet et des priorités de l'Union africaine; et b) satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique dans le contexte des nouveaux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Les activités seront menées dans le cadre de 10 sous-programmes interdépendants et complémentaires qui couvrent globalement les priorités régionales : analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information et science et technique au service du développement; intégration régionale, infrastructure et commerce; problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement; activités sous-régionales de développement; planification et administration du développement; statistiques; et développement social.

15.6 Chaque sous-programme tiendra compte de la problématique hommes-femmes et s'attachera à répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des pays insulaires en développement ainsi que des pays sortant d'un conflit et des États fragiles. On s'efforcera aussi d'aider les États membres à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable, conformément aux engagements qui seront pris à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté après la conclusion des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, à créer des emplois, à développer les infrastructures, notamment en promouvant l'accès à l'énergie pour tous, et à favoriser l'épanouissement de la jeunesse, conformément au projet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, comme il l'a souligné dans le discours qu'il a prononcé en septembre 2011 à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

15.7 En outre, la CEA continuera d'apporter son appui en vue d'atteindre des objectifs et résultats intersectoriels dans le cadre de son programme de travail, en particulier en abordant les aspects socioéconomiques liés aux changements climatiques dans tous les sous-programmes; en renforçant les moyens nécessaires à la gestion des ressources naturelles; en traitant la question des migrations; et en cherchant davantage encore à renforcer le rôle de l'État dans le développement, notamment en tentant de relancer les activités de planification du développement. Dans la période 2014-2015, la CEA devra impérativement mener une action vigoureuse pour relever ce défi, en se fondant sur les travaux de recherche et d'analyse actuellement entrepris dans le cadre du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

15.8 Pour mettre en œuvre le programme, on veillera à assurer la production et la mise en commun des connaissances ainsi que la constitution de réseaux; la mobilisation et la recherche de consensus; et des services consultatifs et de coopération technique. Pour ce faire, la CEA établira des analyses socioéconomiques et des rapports qui examineront et suivront les progrès accomplis par le continent africain par rapport aux engagements pris à l'échelle internationale et régionale; formulera des recommandations générales, des directives et des normes favorisant la concertation sur les mesures à prendre; organisera les échanges sur l'action à mener pour faciliter le consensus et l'adoption de positions régionales communes sur des questions de premier plan; et renforcera les moyens nécessaires pour faire connaître les pratiques optimales (assistance technique; formation de groupe, ateliers et séminaires; projets sur le terrain). La Commission continuera

d'assurer la qualité et les effets de ses produits en renforçant ses procédures d'assurance de la qualité.

15.9 Dans le cadre de l'application du programme, la CEA s'appuiera sur ses avantages relatifs pour faire participer des partenaires très divers, qui appartiennent ou non au système des Nations Unies, afin que ses travaux aient la plus forte résonance possible. Elle continuera en outre de participer aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des opérations relevant du programme de développement de l'ONU, et de resserrer sa collaboration avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. La Commission continuera de s'appuyer sur les partenariats déjà conclus avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales, mais aussi avec la société civile africaine et des organisations du secteur privé. En outre, elle resserrera ses liens de collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, organe technique de l'Union africaine, en vue de renforcer sa capacité de mise en œuvre des programmes dans le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. La coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies menant leurs activités en Afrique seront renforcées dans le cadre des réunions consultatives régionales de ces organismes qu'organise la CEA en vue d'appuyer les activités de l'Union africaine et le programme du NEPAD aux échelons régional et sous-régional. En outre, la CEA travaillera en étroite coopération avec d'autres commissions régionales à l'élaboration d'initiatives et d'idées conjointes en vue de renforcer la dimension régionale du développement à l'échelle mondiale. À l'échelle sous-régionale, les bureaux sous-régionaux de la Commission continueront de jouer un rôle important dans la promotion des travaux analytiques et normatifs de la Commission, aux échelons sous-régional et national, dans le cadre du réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

15.10 Le programme relève de la responsabilité de la CEA et de ses cinq bureaux sous-régionaux, dont l'Institut africain de développement économique et de planification. À la fin de la période visée, le programme devrait avoir contribué sensiblement au renforcement de la capacité des États membres, à titre individuel ou collectif, d'élaborer et d'appliquer efficacement des politiques pour faire face aux problèmes de développement qu'ils rencontrent, l'accent étant mis en particulier sur la réduction de la pauvreté.

## **Sous-programme 1**

### **Analyse macroéconomique, finance et développement économique**

---

**Objectif de l'Organisation** : Promouvoir des politiques, stratégies et programmes en matière d'analyse macroéconomique, de finance et de développement économique en Afrique

---

#### **Réalizations escomptées du Secrétariat**

a) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'appliquer des politiques macroéconomiques et sectorielles tenant compte de la problématique hommes-

#### **Indicateurs de succès**

a) Augmentation du nombre d'États membres qui élaborent et appliquent des politiques macroéconomiques et sectorielles conformes aux priorités du NEPAD et aux objectifs du

femmes et conformes aux priorités du NEPAD et aux objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que d'en vérifier l'application	Millénaire pour le développement, et qui en vérifient la bonne application
b) Renforcement de la capacité des États membres de mobiliser des ressources internes et externes en faveur du développement	b) Augmentation du nombre d'États membres qui ont mis au point des mécanismes visant à accroître la mobilisation de ressources internes ou externes
c) Renforcement de la capacité des pays africains les moins avancés et des organisations intergouvernementales d'élaborer et d'appliquer des stratégies et plans de développement socioéconomique qui accordent une place importante à la jeunesse, afin de répondre aux besoins et de s'attaquer aux problèmes qui se posent sur le plan social, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, et d'en vérifier l'application	c) i) Augmentation du nombre de pays africains les moins avancés qui élaborent et appliquent des stratégies et plans de développement socioéconomique répondant aux besoins et s'attaquant aux problèmes qui se posent sur le plan social, et qui en vérifient la bonne application  ii) Augmentation du nombre d'organisations intergouvernementales qui appliquent des mesures répondant aux besoins particuliers des pays les moins avancés

## Stratégie

15.11 L'exécution du sous-programme relève de la Division du développement économique et du NEPAD. Pour ce faire, la Division s'attachera principalement à accélérer la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et des priorités de l'Union africaine et des programmes du NEPAD. Il importe à cet égard que les pays africains soient capables d'élaborer des politiques et des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux propres à assurer une forte croissance qui soit écologiquement viable, qui profite à tous et qui tienne compte de la problématique hommes-femmes, de créer des possibilités d'emploi et d'accélérer le processus de réduction de la pauvreté et de développement socioéconomique.

15.12 Le sous-programme mettra l'accent sur le renforcement des partenariats, la recherche appliquée, le partage des connaissances, la sensibilisation et la prestation de services consultatifs, l'idée étant de renforcer les capacités des États membres de sorte qu'ils puissent relever leur taux de croissance économique au service du développement durable. On aidera également les États membres qui refondent leurs cadres de planification du développement.

15.13 Les questions à traiter porteront notamment sur les politiques macroéconomiques, sociales et sectorielles; l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'appui aux pays africains les moins avancés et aux États fragiles; et la mobilisation des ressources en vue de promouvoir l'investissement et l'industrie au service du développement, notamment la coopération Sud-Sud et l'étranglement de la fuite des capitaux et des flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Aussi la stratégie s'attachera-t-elle en particulier à satisfaire les besoins des pays les moins avancés et des États fragiles, des petits États insulaires et des pays en développement sans littoral d'Afrique, conformément aux objectifs et cibles du Programme d'action d'Istanbul. La

Division intensifiera les travaux qu'elle mène concernant les stratégies de développement et tentera de régler les nouvelles questions intersectorielles, comme les effets des changements climatiques sur le développement et sur la croissance écoviable. Elle renforcera également ses liens de collaboration avec les partenaires africains de développement, en particulier dans le cadre des activités menées pour donner suite aux priorités fixées par l'Union africaine et le NEPAD, aux objectifs du Millénaire pour le développement, au Consensus de Monterrey et au Programme d'action d'Istanbul, et avec d'autres grandes institutions africaines, comme la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales, les établissements de recherche, les universités, le secteur privé, la société civile et d'autres organismes des Nations Unies.

## Sous-programme 2 Sécurité alimentaire et développement durable

**Objectif de l'Organisation :** Promouvoir la sécurité alimentaire et le développement durable, notamment en faisant face aux changements climatiques en Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Accroissement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et stratégies de développement durable mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et le développement rural	a) i) Augmentation du nombre d'États membres et d'organismes intergouvernementaux qui élaborent et mettent en œuvre des politiques et stratégies de développement durable en vue d'assurer la sécurité alimentaire  ii) Augmentation du nombre d'accords de partenariat entre les organismes gouvernementaux à l'échelon sous-régional et régional visant à assurer le développement rural
b) Amélioration de la capacité des États membres d'intégrer la question des changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement	b) Augmentation du nombre d'États membres qui élaborent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies pour faire face aux changements climatiques

### Stratégie

15.14 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable. Le Centre africain pour les politiques climatiques continuera d'aider, dans le cadre du sous-programme, les États membres à faire face aux problèmes liés aux changements climatiques. La stratégie entreprise dans le cadre du sous-programme continuera de donner la priorité à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et stratégies visant à intégrer de manière harmonieuse, dans un contexte de coopération et d'intégration régionales, les volets économique, social et environnemental du développement durable et la transformation structurelle de l'agriculture et de l'économie rurale. L'accent sera principalement mis sur une agriculture pleinement adaptée au climat, sur les questions relatives aux terres, à l'eau, aux forêts, aux liens entre les milieux urbain et rural, aux établissements humains, à une croissance écologiquement rationnelle,

aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe. D'autres questions transversales, telles que la pauvreté, l'égalité hommes-femmes et le financement de la lutte contre les changements climatiques, seront aussi visées. La stratégie du sous-programme vise à faire face aux défis du développement durable en Afrique, qui sont recensés dans le cadre stratégique Union africaine/NEPAD, ainsi que dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet portant sur le développement durable, telles que le Document final du Sommet mondial de 2005, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le document issu du Forum pour le développement de l'Afrique 2010 et celui de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue.

15.15 La stratégie comprendra également les volets suivants : analyse des politiques, sensibilisation et mise en réseau des savoirs, services consultatifs et assistance technique. À cet égard, le sous-programme contribuera au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement durable en appui à la mise en œuvre des textes issus des grands sommets et conférences sur la sécurité alimentaire et le développement durable. Le sous-programme visera à établir une collaboration plus étroite avec des organisations régionales et sous-régionales africaines, en particulier la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales. Les partenariats avec des départements du Secrétariat de l'ONU, notamment le Département des affaires économiques et sociales, et d'autres entités des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds international pour le développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme alimentaire mondial, le Forum des Nations Unies sur les forêts, et les secrétariats de divers accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi qu'avec le secteur privé et des organisations compétentes de la société civile, seront poursuivis afin de créer un maximum de synergie dans la mise en œuvre et la portée des programmes.

### Sous-programme 3 Gouvernance et administration publique

**Objectif de l'Organisation :** Promouvoir de bonnes pratiques en matière de gouvernance, politiques et normes dans tous les secteurs de la société africaine en appui au développement économique et social

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des États membres d'adopter des pratiques et des normes de bonne gouvernance pour concrétiser les principaux objectifs de développement dans le cadre de l'Union africaine et de ses programmes du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs	a) Augmentation du nombre d'États africains qui adoptent des pratiques, politiques et normes de bonne gouvernance, dont les conclusions du Rapport sur la gouvernance en Afrique

b) Amélioration de la capacité des États membres d'adopter des pratiques dans le secteur public qui répondent aux obligations d'efficacité, de transparence et de respect du principe de responsabilité pour garantir une meilleure prestation de service	b) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent des instruments et mécanismes répondant aux obligations de transparence et de respect du principe de responsabilité dans leurs opérations et dans la prestation de services publics
c) Renforcement de la participation des acteurs non étatiques dans les processus démocratiques et de développement, y compris renforcement du rôle de la société civile et du secteur public	c) Augmentation du nombre de pays africains qui mettent en œuvre des mécanismes et systèmes de réglementation pour renforcer la participation des acteurs non étatiques et le rôle des organisations de la société civile et du secteur privé

### Stratégie

15.16 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de la gouvernance et de l'administration publique. Malgré les progrès accomplis par de nombreux pays africains sur la voie de la bonne gouvernance, la situation demeure précaire à cause de la pauvreté et des conflits incessants. Il s'agit par conséquent de soutenir les avancées réalisées par l'Afrique en matière de bonne gouvernance en mettant l'accent sur l'édification d'un État fonctionnel, doté de systèmes politiques et économiques transparents, participatifs et responsables, pour consolider le fondement d'un développement durable. La stratégie visera surtout à faire en sorte que la gestion du secteur public soit plus efficace et participative, à développer le secteur public et à promouvoir la participation de la société civile. À cette fin, les interventions et les efforts porteront sur les domaines suivants : pratiques et systèmes de gouvernance politique, dont des réformes du secteur public; suivi et évaluation des tendances et des pratiques optimales en matière de gouvernance en Afrique; fourniture d'un appui pour renforcer les capacités étatiques grâce à l'amélioration des systèmes de gouvernance et au renforcement de l'administration publique, une attention particulière étant accordée à l'aide aux pays sortant d'un conflit et aux États fragiles; promotion de mesures de lutte contre la corruption et de renforcement des institutions de bonne gouvernance; promotion de la démocratie et de la participation populaire, y compris le renforcement du respect des droits de l'homme dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs; renforcement de la capacité de la société civile et du secteur privé; et renforcement du développement du secteur privé par la promotion des possibilités d'investissement et le renforcement des capacités en appui au développement des petites et moyennes entreprises. Partenaire stratégique du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le sous-programme visera à intensifier l'aide apportée aux États membres pour appliquer le Mécanisme, notamment en ce qui concerne la constitution et la gestion d'une base de données crédible.

15.17 La stratégie comprendra les volets suivants : travaux d'analyse, prestation de conseils en matière de politiques, formation et fourniture d'une assistance technique aux États membres et aux institutions régionales. La stratégie contribuera à améliorer la gestion des finances publiques et l'application du principe de responsabilité afin d'attirer plus d'investissements et de renforcer la croissance et le développement, et appuiera des mesures destinées à mobiliser des ressources en faveur du développement, y compris pour combattre le problème des flux financiers

illicites. Les activités envisagées au titre du sous-programme s'attacheront particulièrement à répondre aux préoccupations des femmes et à assurer l'égalité hommes-femmes. La coopération technique du sous-programme porte sur des projets comme le suivi et l'évaluation des progrès accomplis sur la voie de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des principales institutions publiques de gouvernance et des principales organisations de la société civile. Le sous-programme visera également à renforcer le partenariat qui le lie à d'autres organisations et institutions, dont l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, les communautés économiques régionales, les établissements universitaires, les associations des milieux d'affaires et les organisations de la société civile.

#### **Sous-programme 4**

### **Information et science et technique au service du développement**

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer l'adaptation et l'application de programmes d'information, de science et technique et d'innovation appropriés et intégrés pour permettre l'entrée de l'Afrique dans l'économie du savoir

<b>Réalisations escomptées du Secrétariat</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Amélioration de la capacité des pays africains et des communautés économiques régionales d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques et stratégies régionales, nationales et sectorielles sans exclusive, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, dans les domaines de l'information, des communications, de l'information géographique, de la science et de la technique et de l'innovation	a) i) Augmentation du nombre de pays qui ont élaboré, mis en œuvre et évalué ou révisé leurs politiques et programmes intégrés de technologies de l'information et des communications (TIC), de l'information géographique et de science et technique ii) Augmentation du nombre de communautés économiques régionales qui ont élaboré ou mis en œuvre des cadres harmonisés pour les TIC, l'information géographique et la science et la technique
b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de promouvoir et mobiliser les technologies de l'information et des communications et la recherche et le développement dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation aux fins du développement aux niveaux national, sous-régional et régional	b) i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales, et de réseaux de savoirs pour mettre l'innovation au service du développement ii) Augmentation du nombre d'institutions et de réseaux d'innovateurs et d'inventeurs appuyés par les États membres et les communautés économiques régionales dans les domaines des technologies de l'information et des communications, l'information géographique et l'information scientifique et technique

## Stratégie

15.18 Le sous-programme 4 relève de la responsabilité de la Division des technologies de l'information et de la communication, de la science et de la technologie. La stratégie de mise en œuvre des activités s'appuie sur le fait que la science, la technique et l'innovation et les technologies de l'information et des communications jouent un rôle capital pour combler les fossés numérique et scientifique, réduire la pauvreté, assurer le développement socioéconomique, et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La stratégie contribuera à aider les États membres à mettre en place des systèmes visant à utiliser l'innovation comme moteur principal de la croissance économique et à atténuer et gérer les incidences des changements climatiques. De tels systèmes ont recours à la technologie mobile, qui a montré que l'innovation pouvait contribuer grandement à réaliser le développement social, économique et politique.

15.19 La sensibilisation, la recherche d'un consensus et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles sont toujours essentiels à l'exécution des objectifs du sous-programme par l'intermédiaire du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement et du partenariat scientifique avec l'Afrique. Dans le cadre du sous-programme, la Division concernée mènera des activités de suivi des recommandations des institutions régionales et mondiales les plus importantes, telles que le Sommet mondial sur la société de l'information, la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur les technologies de l'information et des communications, le Conseil des ministres africains sur la science et la technologie, et le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie Union africaine/NEPAD. Les activités spécifiques destinées à encourager la science et l'innovation comprendront l'appui aux États membres et aux communautés économiques régionales par la mise en œuvre du Cadre pour l'innovation en Afrique, notamment des ateliers et des séminaires sur le renforcement des capacités.

15.20 Le sous-programme continuera de contribuer à appuyer des stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes pour constituer et soutenir l'économie numérique de l'Afrique et créer un environnement favorable à une économie du savoir grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales en matière de TIC, d'information géographique et de science et technique.

15.21 Dans le cadre des priorités du NEPAD, un appui sera fourni aux communautés économiques régionales pour les aider à élaborer des initiatives sous-régionales concernant les TIC ainsi que des cadres juridiques et réglementaires. Des initiatives sectorielles dans les domaines de l'éducation, du commerce, de la santé et de la gouvernance seront lancées pour intégrer les TIC dans les priorités de développement nationales et sectorielles. On favorisera également l'innovation grâce aux TIC à l'échelon national et sous-régional au moyen de réseaux d'innovation, de prix et d'appui à la création de prototypes.

15.22 Dans le cadre du sous-programme, la Division continuera de travailler en étroite collaboration avec les bureaux sous-régionaux, les centres d'excellence régionaux africains (Centre régional de la cartographie des ressources de développement, Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux et Organisation africaine de cartographie et télédétection), et d'autres organismes à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies (Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, Bureau des affaires spatiales, Groupe sur

l'observation de la Terre, Suivi mondial de l'environnement et de la sécurité), ainsi qu'avec d'autres parties prenantes de premier plan, dont la société civile, le secteur privé, les associations de femmes, les organisations de la jeunesse, les médias, les institutions universitaires ou de recherche et d'autres réseaux de savoirs.

## Sous-programme 5 Intégration régionale, infrastructure et commerce

**Objectif de l'Organisation** : Promouvoir une coopération et une intégration économiques régionales efficaces entre les États membres

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de l'harmonisation des politiques et des programmes des États membres et des communautés économiques régionales en vue de renforcer l'intégration régionale	a) Augmentation du nombre de pays qui ont harmonisé leurs politiques et programmes nationaux aux fins de l'intégration régionale, l'accent étant mis sur le commerce, les infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles
b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et exécuter des politiques et programmes dans le domaine du commerce intra-africain et du commerce international, ainsi que dans celui des négociations à l'appui de l'intégration régionale	b) i) Augmentation du nombre de pays qui ont élaboré et exécuté des politiques et programmes dans le contexte des zones de libre-échange ou des unions douanières au sein des communautés économiques régionales ou entre elles ii) Augmentation du nombre de positions communes adoptées et mises en œuvre par les États membres dans les domaines du commerce international et des négociations commerciales
c) Renforcement de la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales d'élaborer et exécuter des politiques et programmes dans le domaine des infrastructures et de la mise en valeur des ressources naturelles	c) Augmentation du nombre de politiques et de programmes adoptés et exécutés par les États membres dans le domaine des infrastructures et de la mise en valeur des ressources naturelles

### Stratégie

15.23 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de l'intégration régionale, de l'infrastructure et du commerce. Il a été constaté qu'une participation effective à l'économie mondiale est un facteur clef de l'accélération de la croissance économique des pays africains. Toutefois, ceux-ci manquent des capacités nécessaires pour prendre part aux négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales. De plus, les échanges intrarégionaux et internationaux continuent de pâtir gravement de l'insuffisance des infrastructures et de la lenteur de l'intégration régionale. Les communautés économiques régionales encouragent actuellement la constitution de zones de libre-

échange interrégionales regroupant plusieurs d'entre elles, comme l'arrangement tripartite Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Communauté d'Afrique de l'Est et Communauté de développement de l'Afrique australe, dans le cadre d'une stratégie visant à créer à terme une zone continentale de libre-échange, mais leurs capacités demeurent insuffisantes.

15.24 Pour y parvenir, la Division s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à faire ce qui suit : a) promouvoir le commerce intra-africain et appuyer l'action menée par la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales afin de fusionner les zones de libre-échange et les unions douanières; b) régler les questions relatives aux négociations commerciales internationales, comme le Programme de Doha pour le développement et les accords de partenariat économique; et c) mettre en valeur les capacités commerciales des pays africains en s'attaquant aux questions de diversification et de compétitivité. De plus, le sous-programme contribuera à aider les États membres à améliorer leurs politiques commerciales et à les intégrer dans les stratégies commerciales nationales et régionales, et notamment à examiner, dans le cadre d'une collaboration avec le Centre africain pour le genre et le développement social, le rôle que les femmes jouent dans les échanges. Enfin, le sous-programme contribuera à appuyer l'Initiative Aide pour le commerce.

15.25 En ce qui concerne le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles, la Division s'attachera à travailler avec les États membres de l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour mettre en œuvre le Programme de développement des infrastructures en Afrique, en particulier dans les domaines de la facilitation des échanges et des transports, des énergies propres et renouvelables, du rendement énergétique et du financement des infrastructures énergétiques. Le Programme, qui constitue le cadre stratégique à long terme pour le développement des infrastructures en Afrique, a été lancé en 2010. Les activités engagées viseront également à favoriser l'application de l'accord intergouvernemental sur la route transafricaine et la sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020. Pour ce qui est de la mise en valeur des ressources minières, le principal domaine d'intervention portera sur la mise en œuvre de la Vision africaine des mines pour permettre au continent de mieux exploiter son secteur minier. La Vision qui a été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement en février 2009 constitue le cadre qui guidera la mise en valeur à long terme des ressources minières de l'Afrique.

15.26 Les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les réalisations escomptées consisteront principalement à renforcer les capacités des pays africains, grâce aux programmes de formation, à l'assistance technique et à un travail analytique approfondi. Dans le cadre du sous-programme, la Division portera une attention particulière à la sensibilisation et à la recherche d'un consensus par l'intermédiaire des services consultatifs interrégionaux à Genève et du Centre africain pour la politique commerciale.

## Sous-programme 6

### Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

**Objectif de l'Organisation** : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de s'acquitter de leurs obligations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, à établir des rapports sur la question, et à faire face aux nouveaux enjeux qui concernent les femmes	a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales ayant fait état d'avancées dans le respect de leurs obligations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes comme le prévoient la Déclaration et le Programme d'action de Beijing
b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de transervaliser la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes nationaux	b) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales ayant utilisé ou appliqué des connaissances obtenues grâce à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, aux statistiques ventilées par sexe, aux modèles macroéconomiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, à l'Observatoire africain des droits de la femme, et au portail d'information du réseau électronique des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes en Afrique, dans le but d'institutionnaliser la problématique hommes-femmes

#### Stratégie

15.27 Sur le plan interne, la stratégie tirera parti des acquis des exercices biennaux antérieurs à l'occasion desquels des synergies et des liens ont été établis avec le sous-programme 10, pour ce qui est du Centre africain pour le genre et le développement social, des autres divisions de la CEA et des bureaux sous-régionaux; elle sera guidée par les recommandations du sixième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu en 2008 et consacré notamment à l'élimination de la violence contre les femmes. L'évaluation de la place réservée aux femmes, qui a été faite à la Commission en 2011, sera le point d'ancrage qui permettra de renforcer l'aptitude des divisions et des bureaux sous-régionaux de la Commission à mieux aider les États membres en matière d'égalité des sexes et de développement dans différents secteurs. Cela permettra aussi de renforcer la collaboration avec les personnes servant de point de contact pour l'égalité des sexes dans les divisions et bureaux sous-régionaux et de mieux intégrer la problématique hommes-femmes à tous les sous-programmes de la CEA.

15.28 Le partenariat avec le Centre africain pour la statistique sera renforcé afin de faire des statistiques ventilées par sexe un instrument stratégique susceptible d'appuyer l'établissement de rapports fondés sur les faits et afin d'évaluer l'incidence des programmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans le cadre du sous-programme, la Division travaillera en étroite collaboration avec la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable et le Centre africain pour les politiques climatiques sur les dimensions hommes-femmes des changements climatiques. Elle continuera également de renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre des mécanismes consultatifs régionaux. Elle s'appuiera sur les relations étroites qu'elle entretient avec les partenaires de développement, les organisations de la société civile et les réseaux pour appuyer la mise en œuvre de ses activités. D'autre part, les activités menées conjointement avec ONU-Femmes seront renforcées.

15.29 Dans le cadre du sous-programme, la Division continuera à utiliser l'appui technique comme stratégie essentielle pour le développement des capacités, l'appui à la mise en œuvre des politiques et programmes sur le terrain, ainsi que les conseils techniques. Lors de la septième session du Comité Femmes et développement, en mai 2011, le sous-programme a été salué pour l'appui qu'il permet d'apporter aux mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes en Afrique. Le Comité a encouragé la CEA à renforcer la capacité des instituts nationaux de statistique et des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes, ainsi qu'à resserrer les liens entre eux et avec les établissements nationaux de recherche et la société civile. Le Comité a de plus demandé que le sous-programme concoure à associer davantage de pays à la compilation de cas d'espèce et à d'autres études à venir afin que les réalités de la situation de la femme africaine à travers tout le continent soient prises en compte dans l'élaboration des politiques.

15.30 Enfin, la stratégie d'exécution inclura le réseau électronique des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes, l'Observatoire africain des droits de la femme et d'autres plates-formes de partage du savoir qui seront mises à profit pour mieux sensibiliser les États membres. Cela permettra également de renforcer l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, et de faciliter le partage de l'information et des pratiques de référence. Pour assurer la continuité des interventions précédentes et les améliorer, et en application des recommandations formulées par le Comité Femmes et développement, le sous-programme visera, pendant la période 2014-2015, à renforcer l'activité de recherche, à utiliser les outils mis au point lors des exercices biennaux précédents, à s'appuyer sur d'autres activités en cours, et à favoriser la recherche du consensus et le dialogue politique sur les questions d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme.

## Sous-programme 7

### Activités sous-régionales de développement

#### Composante 1 : activités sous-régionales en Afrique du Nord

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la transformation économique et sociale dans la sous-région Afrique du Nord, en mettant notamment l'accent sur les priorités de l'intégration régionale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités des États membres et des communautés économiques régionales à relever les nouveaux défis en matière de développement et à élaborer et mettre en œuvre des politiques adaptées et harmonisées de développement durable	a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont pris des mesures visant à mettre en œuvre les recommandations adoptées au niveau régional à la suite d'activités du bureau sous-régional
b) Renforcement des capacités de l'Union du Maghreb arabe à accélérer la mise en œuvre du programme régional d'intégration et à mieux traiter les priorités régionales dans le cadre de programmes pluriannuels	b) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris et menés à bien par l'Union du Maghreb arabe dans le cadre de programmes pluriannuels ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mobilisées conjointement avec l'Union du Maghreb arabe à l'appui des programmes pluriannuels
c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies, dans le cadre du Mécanisme de coordination sous-régionale	c) Augmentation du nombre de plates-formes et d'instances auxquelles participent des gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies, grâce aux interventions du bureau sous-régional

#### Stratégie

15.31 Cette composante du sous-programme 7 sera mise en œuvre par le bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord qui couvre les États membres suivants : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie. Le bureau couvre l'Union du Maghreb arabe, principale communauté économique régionale, et apporte, de concert avec la Division de l'intégration régionale, de l'infrastructure et du commerce et d'autres bureaux sous-régionaux, son aide à la Communauté des États sahélo-sahariens et, dans une certaine mesure, au Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Prendre en compte la position géopolitique propre à cette sous-région au croisement de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie occidentale revêt une importance stratégique pour la mise en œuvre de cette composante. La stratégie prévoit par conséquent une collaboration renforcée avec les institutions de des deux autres régions (à savoir la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, les universités et le Processus de Barcelone).

15.32 Le bureau sous-régional soutiendra les États membres en période de transition consécutive aux changements politiques récents, afin d'accélérer leur plan de développement. L'Union du Maghreb arabe recevra un appui pour mettre en œuvre le plan d'étapes visant à renforcer l'intégration du Maghreb. Cette assistance concernera aussi bien les politiques fondamentales d'intégration régionale que la mise en place d'un mécanisme d'autofinancement visant à soutenir les travaux et le fonctionnement de l'Union du Maghreb arabe.

15.33 L'accent sera mis sur la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations afin de collecter les meilleures pratiques et les enseignements tirés, au niveau aussi bien de la sous-région que d'autres régions, et de les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations, en ayant notamment recours aux communautés de pratiques. La collaboration avec la Division des technologies de l'information et de la communication, de la science et de la technologie se poursuivra dans le but de fournir une assistance technique aux communautés économiques régionales pour l'harmonisation du cadre juridique pour l'économie du savoir et la société de l'information.

15.34 La stratégie s'attachera à fournir un appui technique ciblé aux États membres et aux communautés économiques régionales afin d'améliorer leur capacité à poursuivre leur transformation économique, sociale et politique, en mettant l'accent sur l'intégration régionale, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. La mise en œuvre de la stratégie prévoit des activités de renforcement des capacités moyennant la prestation de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études de politiques pour relever les défis du développement propres à l'Afrique du Nord et axer les efforts sur la sensibilisation en faveur de l'intégration. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional continuera à travailler en étroite collaboration avec les institutions des Nations Unies (aux niveaux national et régional) et d'autres partenaires de développement actifs dans la sous-région pour améliorer l'efficacité et accroître l'apport de la Commission économique pour l'Afrique.

15.35 En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé, les universités et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment le secrétariat du NEPAD et la Banque africaine de développement. Pour garantir et maintenir la qualité de ses services, il veillera à utiliser systématiquement les outils d'évaluation d'impact, notamment des questionnaires, dans toutes ses activités.

## **Composante 2 : activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest**

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la transformation économique et sociale dans la sous-région Afrique de l'Ouest, en mettant notamment l'accent sur les priorités de l'intégration régionale

### **Réalisations escomptées du Secrétariat**

a) Renforcement des capacités des États membres et des communautés économiques régionales à formuler et mettre en œuvre des

### **Indicateurs de succès**

a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont mis en œuvre des politiques et programmes

politiques et programmes macroéconomiques harmonisés afin de traiter les principales priorités en Afrique de l'Ouest

b) Renforcement des capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine à accélérer la mise en œuvre du programme d'intégration régionale afin de mieux traiter les priorités régionales dans le cadre de programmes pluriannuels

c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies, dans le cadre du Mécanisme de coordination sous-régionale

macroéconomiques harmonisés pour traiter les principales priorités sous-régionales

b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets entrepris et menés à bien par la CEDEAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine dans le cadre de programmes pluriannuels

ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mobilisées conjointement avec les communautés économiques régionales à l'appui de programmes pluriannuels

c) Augmentation du nombre de plates-formes et d'instances auxquelles participent des gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies, grâce aux interventions du bureau sous-régional

## Stratégie

15.36 L'exécution de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest qui couvre les 15 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. La stratégie consistera essentiellement à fournir un appui technique plus important aux États membres et aux communautés économiques régionales afin d'améliorer leur capacité d'intégration régionale, notamment dans les domaines prioritaires pour l'Afrique de l'Ouest. Une assistance sera apportée aux communautés économiques régionales pour l'élaboration et l'exécution de programmes de collaboration conformes au programme-cadre du NEPAD et à d'autres objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée à la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour tirer profit des meilleures pratiques et les diffuser aux États membres et à leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités moyennant la prestation de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études de politiques pour relever les défis du développement propres à l'Afrique de l'Ouest. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires du développement présents dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. De même, il collaborera étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, et avec des

organisations intergouvernementales sous-régionales, comme la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD.

15.37 Le bureau s'attachera en particulier à renforcer la mise en œuvre du programme pluriannuel avec la Commission de la CEDEAO qui est en train de consolider sa propre réforme. Il utilisera cette collaboration comme un point de départ et un modèle pour élargir sa coopération avec d'autres organisations intergouvernementales de la sous-région.

15.38 De fait, la stratégie de mise en œuvre s'articulera autour d'une démarche visant à :

- a) Favoriser la concertation sur les politiques de développement dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest;
- b) Mettre en place des plates-formes et instances de concertation au niveau sous-régional, ou les renforcer;
- c) Tisser un réseau de relations avec les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour échanger des connaissances et les diffuser au niveau national.

### Composante 3 : activités sous-régionales en Afrique centrale

**Objectif de l'Organisation** : Renforcer la transformation économique et sociale dans la sous-région Afrique centrale, en mettant notamment l'accent sur les priorités de l'intégration régionale

#### Réalisations escomptées du Secrétariat

#### Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités des États membres et des communautés économiques régionales à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés afin de traiter les principales priorités sous-régionales en Afrique centrale

b) Renforcement des capacités de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à accélérer la mise en œuvre du programme d'intégration régionale et de mieux traiter les priorités régionales dans le cadre de programmes pluriannuels

c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des

a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont mis en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour traiter les principales priorités sous-régionales

b) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris et menés à bien par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans le cadre de programmes pluriannuels  
ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mobilisées conjointement avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à l'appui de programmes pluriannuels

c) Augmentation du nombre de plates-formes et d'instances auxquelles participent des gouvernements, le secteur privé, la société

activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies, dans le cadre du Mécanisme de coordination sous-régionale civile, les communautés économiques régionales et des institutions des Nations Unies, grâce aux interventions du bureau sous-régional

### Stratégie

15.39 Cette composante du sous-programme sera mise en œuvre par le bureau sous-régional de l'Afrique centrale, situé à Yaoundé, qui couvre les sept pays suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Grâce à la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le bureau étend ses activités aux pays suivants : Angola, Burundi et République démocratique du Congo.

15.40 La stratégie consistera essentiellement à renforcer l'appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour l'Afrique centrale. Une assistance sera apportée aux communautés économiques régionales pour l'élaboration et l'exécution de programmes pluriannuels de collaboration conformes au programme-cadre du NEPAD et à d'autres objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée à la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour tirer profit des meilleures pratiques et les diffuser aux États membres et à leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités moyennant la prestation de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études de politiques pour relever les défis de développement propres à l'Afrique centrale, dont le développement durable et le relèvement après un conflit. Elle prévoit également des consultations étroites avec les communautés économiques régionales, en particulier par le biais des mécanismes de coordination mis en place aux niveaux national et sous-régional. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires du développement présents dans la sous-région de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. De même, il collaborera étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, et avec des organisations intergouvernementales régionales, comme la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale et la Banque des États de l'Afrique centrale. Il continuera aussi d'intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de ses activités.

#### Composante 4 : activités sous-régionales en Afrique de l'Est

**Objectif de l'Organisation** : Renforcer la transformation économique et sociale dans la sous-région Afrique de l'Est, en mettant notamment l'accent sur les priorités de l'intégration régionale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités des États membres et des communautés économiques régionales à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés afin de traiter les principales priorités sous-régionales en Afrique de l'Est	a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont mis en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour traiter les principales priorités sous-régionales
b) Renforcement des capacités de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement à accélérer la mise en œuvre du programme d'intégration régionale et à mieux traiter les priorités régionales dans le cadre de programmes pluriannuels	b) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris et menés à bien par la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le cadre de programmes pluriannuels ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mobilisées conjointement avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement à l'appui de programmes pluriannuels
c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies, dans le cadre du Mécanisme de coordination sous-régionale	c) Augmentation du nombre de plates-formes et d'instances auxquelles participent des gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies, grâce aux interventions du bureau sous-régional

#### Stratégie

15.41 C'est au bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre cette composante du sous-programme. Le bureau est situé à Kigali et couvre les 13 pays suivants : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Somalie. Ses principaux clients sont les communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales suivantes : la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Commission de l'océan Indien et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

15.42 Pour atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées, le sous-programme accompagnera et appuiera l'intégration régionale et la coopération dans

la sous-région; suivra l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique de l'Est (grâce à l'Observatoire de l'intégration régionale, par exemple); réalisera des analyses de politiques pour affiner les processus d'intégration régionale; contribuera à l'harmonisation et à la normalisation des politiques, lois et règlements ainsi que des procédures; et facilitera les opérations commerciales afin de réduire les coûts de transaction. Par ailleurs, le sous-programme s'attachera à renforcer les capacités et à promouvoir l'appui institutionnel aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales ainsi qu'aux États membres. Le bureau continuera aussi d'intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de ses activités.

### **Composante 5 : activités sous-régionales en Afrique australe**

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la transformation économique et sociale dans la sous-région Afrique australe, en mettant notamment l'accent sur les priorités de l'intégration régionale

#### **Réalisations escomptées du Secrétariat**

#### **Indicateurs de succès**

a) Renforcement des capacités des États membres et des communautés économiques régionales à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés afin de traiter les principales priorités sous-régionales en Afrique australe

b) Renforcement des capacités du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe à accélérer la mise en œuvre du programme d'intégration régionale et à mieux traiter les priorités régionales dans le cadre de programmes pluriannuels

c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies, dans le cadre du Mécanisme de coordination sous-régionale

a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont mis en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour traiter les principales priorités sous-régionales

b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets entrepris et menés à bien par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le cadre de programmes pluriannuels

ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mobilisées conjointement avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe à l'appui de programmes pluriannuels

c) Augmentation du nombre de plates-formes et d'instances auxquelles participent des gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et des institutions des Nations Unies, grâce aux interventions du bureau sous-régional

## Stratégie

15.43 C'est au bureau sous-régional pour l'Afrique australe de la CEA qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre cette composante du sous-programme. Le bureau est situé à Lusaka et couvre les 11 pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

15.44 La stratégie s'attachera avant tout à fournir un appui technique et plus important et davantage coordonné aux États membres, à la Communauté de développement de l'Afrique australe et au Marché commun de l'Afrique orientale et australe en vue d'améliorer leurs capacités d'intégration régionale, s'agissant notamment des domaines prioritaires en Afrique australe. Le volet de la stratégie consacré à l'assistance sera axé sur l'élaboration et l'exécution de programmes pluriannuels de collaboration dans le cadre des objectifs et priorités du Mécanisme de coordination sous-régional et des activités et programmes tripartites communs, afin d'accroître le taux d'exécution des programmes du NEPAD et de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

15.45 Une attention particulière sera accordée à la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour tirer profit des meilleures pratiques et les diffuser aux États membres et à leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit aussi des activités de renforcement des capacités moyennant la prestation de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études de politiques visant à informer et à relever les défis du développement propres à l'Afrique australe. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires du développement présents dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités et interventions de la CEA dans son domaine. En outre, il travaillera en liaison étroite avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et des acteurs non étatiques, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Il continuera aussi d'intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de ses activités.

## Sous-programme 8

### Planification et administration du développement

**Objectif de l'Organisation** : Améliorer la gestion dans le secteur public eu égard à l'analyse et à la planification des politiques économiques, et à la planification du développement par les gouvernements des pays africains et d'autres acteurs du développement connexes

#### Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de la capacité des États membres de réaliser une meilleure gestion et une meilleure analyse des politiques économiques

#### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays qui adoptent de nouvelles méthodes d'élaboration et d'analyse des politiques ainsi que des mesures mieux adaptées, conformément aux directives et aux recommandations formulées

- dans le cadre du sous-programme
- ii) Accroissement du nombre de services et d'institutions nationaux et sous-régionaux du secteur public en Afrique qui appliquent de nouvelles politiques et méthodes mieux adaptées en matière de planification et d'analyse
- b) Renforcement de la capacité des États membres d'adopter de meilleures politiques et méthodes de planification du développement, y compris le développement local
- b) i) Accroissement du nombre de pays et de sous-régions qui adoptent des politiques et des mesures ou mènent des activités dans le domaine de la planification du développement (y compris le développement local) conformément aux recommandations formulées dans le cadre du sous-programme

### Stratégie

15.46 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à l'Institut africain de développement économique et de planification basé à Dakar. Au cours du précédent exercice biennal, l'Institut, qui entend se repositionner afin de se rendre plus utile, a déjà consolidé sa position en tant que première source de développement des capacités pour les gouvernements africains en élargissant son action, en renforçant sa présence et son rayonnement, et en accroissant la portée de ses activités. L'Assemblée générale a avalisé dernièrement l'importance de l'Institut en approuvant une subvention supplémentaire relative au financement des activités de celui-ci. En conséquence, la stratégie multiforme récemment élaborée qui sera mise en œuvre consiste notamment à :

- a) Adopter une pédagogie plus interactive et la diversification de la gamme des modules concernant notamment la gestion économique, les analyses politiques et la planification du développement;
- b) Collaborer avec les bureaux sous-régionaux de la Commission, établir des partenariats avec les universités locales, les instituts de formation pour le développement et les centres de recherche-développement permettant à l'Institut de dispenser ses programmes de formation et de renforcement des capacités aux niveaux local, national ou sous-régional;
- c) Renouveler et poursuivre les partenariats internationaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, pour en faire notamment un pôle susceptible d'accueillir des ateliers de renforcement des capacités et des réunions de groupes d'experts organisés dans le cadre des autres sous-programmes de la CEA en vue de la réalisation des activités menées par l'Institut à l'intention du secteur public et des spécialistes non gouvernementaux du développement en Afrique;
- d) Décentraliser résolument les activités de formation et de développement des capacités afin d'accroître considérablement et d'élargir les possibilités de participation aux cours organisés par l'Institut et d'étendre la portée de ses travaux;
- e) Solliciter avec détermination la participation du secteur privé, du pouvoir législatif, des organisations non gouvernementales s'occupant de développement et

des groupes de la société civile, compte tenu de l'importance croissante des acteurs non étatiques pour le développement en Afrique;

f) Intensifier la formation des formateurs afin de disposer de spécialistes appelés à contribuer au renforcement et au renouvellement des compétences de leurs collègues dans les institutions de développement d'importance stratégique;

g) Faciliter les travaux de recherche sur les politiques, la concertation, les services consultatifs et la diffusion des politiques en complément à la mission de formation et de développement des capacités de l'Institut;

h) Investir les ressources nécessaires pour transformer la bibliothèque de l'Institut en centre principal de ressources pour la documentation primaire et secondaire sur la planification du développement en Afrique;

i) Transformer le site Web de l'Institut en site d'apprentissage et portail pour la planification du développement en Afrique, fonctions qui viendraient s'ajouter à celle de diffusion de l'information qu'il a actuellement;

j) Faciliter l'éducation au développement et l'échange de données d'expérience sur le développement en Afrique en organisant des visites et voyages d'études visant à résoudre des problèmes particuliers;

k) Concevoir des programmes de renforcement des capacités destinés spécialement aux jeunes fonctionnaires et aux femmes cadres menant une carrière dans les domaines de la gestion économique, de l'analyse des politiques et de la planification du développement;

l) Offrir un nombre croissant de cours sur mesure pour satisfaire les besoins particuliers des gouvernements et institutions qui en font la demande, y compris les communautés économiques régionales qui constituent les éléments du programme de développement de l'Afrique.

## Sous-programme 9 Statistiques

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la production et l'exploitation d'une information statistique de qualité aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits, de la mise en œuvre des programmes, du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs adoptés aux niveaux national et international

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de produire et diffuser une information statistique de qualité propre à appuyer leur action en faveur du développement	a) Augmentation du nombre de pays possédant au moins 3 points de mesure depuis 1990 pour 30 indicateurs ou plus concernant les objectifs du Millénaire pour le développement
b) Disponibilité améliorée de statistiques harmonisées et comparables au service de l'action nationale, régionale et internationale en matière de développement	b) Augmentation du nombre de pays pour lesquels un ensemble comparable de données relatives aux comptes nationaux figure dans la base de données statistiques africaine

## Stratégie

15.47 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Centre africain pour la statistique. Le sous-programme vise à renforcer la capacité des pays africains de collecter, de synthétiser et d'utiliser des statistiques comparables, harmonisées et de qualité aux fins : a) du suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'objectifs de développement fixés, notamment les objectifs adoptés au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement; et b) de l'intégration régionale, notamment par l'harmonisation des méthodes employées pour les recensements, les enquêtes, les comptes nationaux, les classifications économiques et les indicateurs de développement, conformément aux méthodologies internationales telles que le Système de comptabilité nationale 2008. Dans le premier cas, le sous-programme contribuera à aider les pays à améliorer leurs opérations statistiques, y compris les recensements et les enquêtes, et à mettre les données et les documents d'information rapidement à la disposition des utilisateurs. L'accent sera mis sur l'exploitation efficace des données administratives telles que les données d'état civil, qui sont nécessaires à la production de statistiques ventilées par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes, sur les procédures de prestation de service fondées sur les faits et sur le suivi et la communication des progrès accomplis sur la voie de la réalisation d'objectifs de développement adoptés au niveau international. Le sous-programme continuera de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, conçu pour améliorer les systèmes statistiques nationaux, et dans la prestation d'un appui aux pays aux fins de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de la statistique. Il continuera également de contribuer à l'application de la Charte africaine de la statistique, qui a été élaborée par la Commission de l'Union africaine, et à l'application de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, qui insiste sur l'importance que revêt l'existence de statistiques comparables pour l'intégration régionale. Les données statistiques comparables et de meilleure qualité ainsi obtenues seront continuellement utilisées pour alimenter la base de données statistiques africaine, et faire de celle-ci la source de données autorisée à l'intention des publications statistiques, des ouvrages de référence et d'autres activités analytiques de la Commission ou d'autres organismes.

15.48 Cette stratégie prévoit des travaux méthodologiques rigoureux, notamment l'élaboration de manuels, de guides et de textes de référence; des activités de formation et des projets opérationnels; des actions de sensibilisation autour des questions institutionnelles et de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique; la diffusion de l'information, des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales; et l'assistance technique, y compris la fourniture de conseils aux États membres et à leurs institutions. À cet égard, les activités suivantes seront privilégiées : élaboration de manuels sur la production de statistiques harmonisées et appui aux groupes de travail chargés de l'harmonisation des statistiques liées aux prix, à la comptabilité nationale, au commerce et aux finances publiques; élaboration de données statistiques dans des pays pilotes; tenue de base de données; activités de sensibilisation; prise en compte de la problématique hommes-femmes; et renforcement du cadre institutionnel. Par conséquent, les activités du sous-programme seront menées en coordination et en coopération avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, des organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, la Commission de l'Union

africaine, la Banque africaine de développement, des organisations intergouvernementales régionales et des organismes internationaux compétents. Le sous-programme concourra à favoriser l'harmonisation et la collaboration dans le domaine de la statistique à travers les réunions de la Commission africaine de statistique. Le Centre s'attachera aussi à renforcer et à perfectionner les partenariats établis avec d'autres sous-programmes de la Commission en matière de collecte de données et de méthodologies statistiques au service de leurs travaux d'analyse et des publications de référence. L'accent sera mis sur les questions nouvelles et intersectorielles, notamment : a) la collaboration avec le sous-programme relatif à la problématique hommes-femmes et à la participation des femmes au développement, pour ce qui est des statistiques ventilées par sexe; cette collaboration s'inscrit dans le cadre de la stratégie visant à développer l'établissement de rapports fondés sur les faits concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; b) la collaboration avec le sous-programme relatif à l'analyse macroéconomique, à la finance et au développement économique pour suivre les progrès accomplis par l'Afrique sur la voie de la réalisation des objectifs adoptés au niveau international et des initiatives particulières en faveur des pays les moins avancés; et c) la collaboration avec le sous-programme relatif à la sécurité alimentaire et au développement durable pour relever les défis posés par les changements climatiques.

## Sous-programme 10 Développement social

**Objectif de l'Organisation** : Favoriser un développement social durable, équitable et sans exclusive, conformément aux engagements et cadres d'action adoptés aux niveaux international et régional

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux de concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies en matière de développement social équitable et sans exclusive	a) i) Augmentation du nombre d'États membres et d'organismes intergouvernementaux s'engageant à concevoir et à mettre en œuvre des initiatives en matière de développement humain et social, notamment la Conférence internationale sur la population et le développement  ii) Augmentation du nombre d'institutions nationales, d'organes intergouvernementaux et d'autres parties prenantes utilisant et appliquant les connaissances et les outils issus du sous-programme
b) Capacité accrue des États membres et des organismes intergouvernementaux à intégrer systématiquement les problèmes de	b) Augmentation du nombre d'États membres et d'organismes intergouvernementaux intégrant systématiquement les problèmes de

développement humain aux stratégies et aux politiques nationales, en mettant l'accent sur la migration, les jeunes, les femmes et les besoins des groupes vulnérables	développement humain aux stratégies et aux politiques nationales
---	--

---

### Stratégie

15.49 Ce sous-programme relève du Centre africain pour le genre et le développement social et accorde une importance stratégique au développement humain et social. Il profitera de la synergie qui s'est développée avec le sous-programme 6 au cours des précédents exercices biennaux et qu'il continuera d'entretenir dans l'action menée en faveur de l'égalité des sexes. Bien que l'Afrique ait connu une croissance économique modérément bonne ces dernières années, les indicateurs sociaux demeurent relativement faibles, d'où l'inégalité des résultats relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En vue d'appuyer les efforts déployés par les États membres pour répondre à ces difficultés, il sera fait appel dans le cadre de ce sous-programme aux axes stratégiques élaborés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 pour guider et renforcer les activités concernant la recherche, la fourniture d'appui technique, la recherche du consensus et la concertation dans le domaine du développement humain et social. Une approche fondée sur les droits sera adoptée dans la conduite des activités menées dans le cadre de ce sous-programme. La stratégie consistera à :

a) Continuer de renforcer la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et les organismes des Nations Unies au moyen de mécanismes consultatifs régionaux. Il conviendra de cultiver les partenariats avec les donateurs, les organisations et les réseaux de la société civile pour appuyer la mise en œuvre des programmes;

b) Au cours de la période considérée, le Centre s'appuiera sur le Bureau et le Comité du développement humain et social pour encourager la participation et s'assurer que les programmes et activités prévus sont exécutés et les expériences partagées. Il se servira des conclusions de l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement 20 ans après pour la mise en œuvre d'un programme de développement humain et social durable;

c) Le Centre poursuivra les activités menées en matière de recherche sur les politiques, de documentation concernant les bonnes pratiques, de partage des connaissances et de renforcement des capacités dans les différents domaines sectoriels du développement humain et social. Ces activités seront accompagnées de la prestation d'une assistance technique et de services consultatifs aux États membres et aux organes intergouvernementaux. Lors de sa deuxième session en 2011, le Comité du développement humain et social a encouragé la CEA, dans le cadre du sous-programme, à créer une base de connaissances sur le développement social mettant en valeur les pratiques optimales, les données et les documents d'information concernant les grandes questions; il a également appuyé la création d'observatoires nationaux et régionaux sur le développement social. Le Comité a par ailleurs proposé que le sous-programme contribue à faciliter la création d'un réseau de coordonnateurs du développement social dans chaque État membre. Ce réseau est appelé à constituer un élément essentiel de la stratégie du sous-

programme visant à faciliter la sensibilisation à ses activités et leur mise en œuvre effective;

d) Au cours de la période considérée, sera lancée, dans le cadre du sous-programme, une recherche sur les politiques dans le domaine des mouvements de population, notamment les migrations internes et internationales, les déplacements et la redistribution de la population, et leurs liens avec le développement économique et social. L'accent sera mis sur l'appui aux États membres pour leur permettre d'intégrer les mouvements de population et la migration à leurs plans et stratégies de développement, ainsi que sur la prestation de services économiques et sociaux, et leur accessibilité au plus grand nombre.

## Textes portant autorisation

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

55/2	Déclaration du Millénaire
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
58/142	Participation des femmes à la vie politique (sous-programmes 3 et 6)
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
59/228	Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau (sous-programmes 2 et 5)
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
64/215	Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

- 65/10 Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- 65/169 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (sous-programmes 1 et 3)
- 65/173 Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
- 65/174 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 65/175 Coopération pour le développement industriel
- 65/214 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 65/218 Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
- 65/240 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 65/263 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (sous-programmes 4 et 7)
- 65/274 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- 65/278 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 65/280 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 65/284 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 66/137 Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme
- 66/139 Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies
- 66/161 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/214 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en

développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 66/216 Participation des femmes au développement
- 66/217 Mise en valeur des ressources humaines
- 66/219 Coopération Sud-Sud
- 66/220 Développement agricole et sécurité alimentaire
- 66/222 Année internationale de l'agriculture familiale (2014)
- 66/223 Vers des partenariats mondiaux
- 66/224 Autonomisation des populations et développement
- Résolutions du Conseil économique et social*
- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 1999/5 Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités
- 2004/246 Coopération régionale
- 2007/4 Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/6 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (sous-programme 10)
- 2009/19 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (sous-programmes 5 et 9)
- 2009/20 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (sous-programmes 1 et 10)
- 2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité (sous-programmes 3 et 9)
- 2009/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2009/32 Pays africains qui sortent d'un conflit (sous-programme 5)

- 2011/6 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2011/8 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 844 (XXXIX) Repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique
- 853 (XL) Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
- 862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures
- 866 (XLII) Objectifs du Millénaire pour le développement
- 868 (XLIII) Examen des progrès accomplis pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique
- 870 (XLIII) Changements climatiques et développement en Afrique
- 872 (XLIII) Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique
- 878 (XLIII) Initiatives visant à favoriser le développement de l'Afrique
- 880 (XLIV) Objectifs du Millénaire pour le développement
- 881 (XLIV) Renforcer l'appui de l'ONU en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités et du Programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 883 (XLIV) Mécanisme africain de mutualisation des risques : un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes
- 885 (XLIV) Financement de la santé en Afrique
- 886 (XLIV) Flux financiers illicites (sous-programmes 1 et 3)

**Sous-programme 1**  
**Commerce, finances et développement économique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 54/197 Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement
- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté

- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
- 64/237 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 65/146 Mécanismes innovants de financement du développement
- 65/169 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 65/175 Coopération pour le développement industriel
- 65/280 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 65/286 Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 65/313 Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 65/314 Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement
- 66/187 Système financier international et développement
- 66/189 Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- 66/191 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
- 2004/64 Conférence internationale sur le financement du développement

2007/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous
2007/30	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
2009/31	Application du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
2011/9	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
2011/43	Appui à la République du Soudan du Sud

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

847 (XL)	Aide pour le commerce
848 (XL)	Financement du développement
862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures
865 (XLII)	Crise financière et économique mondiale
867 (XLIII)	Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique
869 (XLIII)	Examen régional africain des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
876 (1998)	Mise en place des institutions financières africaines

**Sous-programme 2**  
**Sécurité alimentaire et développement durable**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
54/214	La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale
57/271	Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après
60/200	Année internationale des déserts et de la désertification, 2006
62/8	Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques
64/198	Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
64/201	Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
65/154	Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013)

- 65/158      Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 66/68      Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes
- 66/158      Le droit à l'alimentation
- 66/195      Les technologies agricoles au service du développement
- 66/197      Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 66/198      Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/199      Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 66/200      Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 66/201      Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 66/202      Convention sur la diversité biologique
- 66/205      Développement durable dans les régions montagneuses
- 66/206      Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 66/220      Développement agricole et sécurité alimentaire

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2004/48      Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
- 2009/28      Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008 sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 800 (XXX) Stratégie et plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique
- 801 (XXX) Sécurité et autosuffisance alimentaires en Afrique
- 870 (XLIII) Changements climatiques et développement en Afrique
- 877 (XLIII) Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique
- 884 (XLIV) Changements climatiques et développement durable en Afrique

### **Sous-programme 3**

#### **Gouvernance et administration publique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 48/180 L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable
- 54/128 Lutte contre la corruption
- 54/204 Les entreprises et le développement
- 60/34 Administration publique et développement
- 62/7 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- 64/116 L'état de droit aux niveaux national et international
- 64/148 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 65/75 Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites
- 65/94 Les Nations Unies et la gouvernance mondiale
- 65/123 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
- 65/169 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 66/163 Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation
- 66/169 Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme

66/209 Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques

*Résolutions du Conseil économique et social*

2005/3 Administration publique et développement

2009/23 Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité

2009/33 Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

879 (XLIV) Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique

886 (XLIV) Flux financiers illicites

**Sous-programme 4  
Information et science et technique au service  
du développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

50/102 Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique

57/295 Technologies de l'information et des communications au service du développement

60/252 Sommet mondial sur la société de l'information

62/217 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

64/211 Création d'une culture mondiale de la cybersécurité et évaluation des efforts nationaux visant à protéger les infrastructures essentielles

65/41 Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale

65/68 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales

65/311 Multilinguisme

66/184 Les technologies de l'information et des communications au service du développement

66/211 Science et technique au service du développement

*Résolutions du Conseil économique et social*

2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information

2009/7 Bilan de la mise en œuvre et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

2011/16 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

2011/17 Science et technique au service du développement

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

758 (XXVIII) Rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable

766 (XXVIII) Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration régionales en Afrique

789 (XXIX) Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable en Afrique

795 (XXX) Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique

812 (XXXI) Mise en œuvre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI)

817 (XXXI) Conférence régionale africaine sur la science et la technologie

887 (XLIV) Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique

**Sous-programme 5  
Coopération économique et intégration régionale**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

50/126 Eau potable et assainissement

56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral

58/201 Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit

- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 65/151 Année internationale de l'énergie durable pour tous
- 65/153 Suite donnée à l'Année internationale de l'assainissement (2008)
- 65/175 Coopération pour le développement industriel
- 66/94 Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-quatrième session
- 66/185 Commerce international et développement
- 66/190 Produits de base
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/214 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 66/219 Coopération Sud-Sud
- 66/223 Vers des partenariats mondiaux

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2011/12 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
- 2011/25 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 818 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique
- 819 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique
- 822 (XXXI) Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales

## **Sous-programme 6**

### **Égalité des sexes et participation des femmes au développement**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/229 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 65/187 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 65/189 Journée internationale des veuves
- 65/190 Traite des femmes et des filles
- 66/128 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 66/129 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 66/131 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/140 Les filles
- 66/216 Participation des femmes au développement

#### *Résolutions du Conseil économique et social*

- 1998/12 Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

- 2009/12 Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/13 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 2011/5 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 802 (XXX) Plate-forme d'action africaine : position commune africaine pour la promotion de la femme
- 824 (XXXI) Suivi des conférences de Dakar et de Beijing : mise en œuvre des plates-formes d'action mondiale et régionale pour la promotion de la femme

**Sous-programme 7**

**Activités sous-régionales de développement**

**Composante 1 : activités sous-régionales pour l'Afrique du Nord**

**Composante 2 : activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Ouest**

**Composante 3 : activités sous-régionales pour l'Afrique centrale**

**Composante 4 : activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Est**

**Composante 5 : activités sous-régionales pour l'Afrique australe**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
- 65/90 Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
- 66/201 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 66/214 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2011/7 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2011/12 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
- 2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 828 (XXXII) Les Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) : renforcement de la présence sous-régionale de la CEA
- 830 (MFC 1 A) Réforme des commissions régionales : relations entre la CEA, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée par le Comité ministériel de suivi à sa première réunion)
- 874 (XLIII) Renforcement des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

## **Sous-programme 8**

### **Planification du développement et administration**

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2011/13 Institut africain de développement économique et de planification

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 799 (XXX) Promotion du développement humain en Afrique
- 839 (XXXV) Institut africain de développement économique et de planification
- 846 (XXXIX) Institut africain de développement économique et de planification
- 851 (XL) Institut africain de développement économique et de planification
- 875 (XLIII) Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification

## **Sous-programme 9**

### **Statistiques**

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)

2006/6            Renforcement des capacités statistiques

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

849 (XL)            Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique

871 (XLIII)        Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique

882 (XLIV)        Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

**Sous-programme 10**  
**Développement social**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

47/5                Proclamation sur le vieillissement

49/128            Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement

50/81              Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

50/107            Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

60/35              Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde

21/2                Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

24/2                Nouvelles initiatives de développement social

62/131            Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

64/133            Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà

64/134            Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle

65/152            Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

65/163            Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)

65/170            Migrations internationales et développement

- 65/183 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 65/186 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà
- 65/234 Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
- 65/238 Portée, modalités, forme et organisation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
- 65/267 Organisation de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse
- 65/273 Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015
- 65/277 Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida
- 65/312 Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 66/121 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 66/123 Rôle des coopératives dans le développement social
- 66/124 Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/126 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 66/127 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 66/135 Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
- 66/141 Droits de l'enfant
- 66/172 Protection des migrants
- 66/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 66/229 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 1997/2 Migrations internationales et développement
- 2001/42 Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté
- 2003/13 Coopération nationale et internationale au service du développement social : réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2007/27 Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

*Résolutions de la Commission de la population et du développement*

- 2007/1 Changement de la structure par âge des populations et ses conséquences sur le développement
- 2010/1 Santé, morbidité, mortalité et développement
- 2011/1 Fécondité, santé procréative et développement
- 2011/101 Commission de la population et du développement : thèmes retenus en 2013 (quarante-sixième session) (« Nouvelles tendances migratoires : aspects démographiques »), et en 2014 (quarante-septième session) (Évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement)

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 748 (XXVIII) Population, famille et développement durable
- 832 (XXXIII) Le VIH/sida en Afrique
-